

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du jeudi 28 mars 2019

Date de la convocation: 19/03/2019

Membres en exercice : 12
L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,

Présents : 11
Votants : 10
Présents : Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU, Françoise TREY

Représentés :

Excusés :

Absents : Jean-Philippe CASTAIGNÈDE

Secrétaire de séance : Marianne SARTHOU

2019_012 - Objet : Vote du compte administratif complet 2018 - budget principal

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de CAZÈRES André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		221 516.23	100 571.18		100 571.18	221 516.23
Opérations de l'exercice	960 597.97	1 077 559.94	2 567 242.21	2 809 092.49	3 527 840.18	3 886 652.43
TOTAUX	960 597.97	1 299 076.17	2 667 813.39	2 809 092.49	3 628 411.36	4 108 168.66
Résultat de clôture		338 478.20		141 279.10		479 757.30
				Restes à réaliser	789 050.00	
				Besoin/excédent de financement Total		309 292.70
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		202 258.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement et d'investissement :

RF	338 479	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
Tarbes	141 280	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
Contrôle de légalité		
Date de réception de l'AR: 12/04/2019		
065-256501321-20190328-2019_012-DE		

Fait et délibéré à ST SAVIN, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

Le Président,



A. CAZERES

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/04/2019
065-256501321-20190328-2019_012-DE